



Luxembourg, le 16 mai 2019

Dépôt : Paul Galles

Groupe politique CSV

Débat d'orientation sur la  
stratégie « Zero déchets »

4

Motion

### La Chambre des députés

- Considérant que le Gouvernement entend prolonger et élargir le pacte climat (« *Klimpakt* ») au-delà de 2020 ;
- Considérant que le pacte climat, qui a été institué par le gouvernement CSV/LSAP en 2013 est un instrument qui permet aux communes désireuses de prendre un rôle actif en matière de lutte contre les changements climatiques ;
- Considérant encore que grâce au pacte climat, il est possible de structurer les politiques climatiques et énergétiques au niveau communal ;
- Constatant que toutes les communes sont engagées dans le processus et que la plupart des communes sont certifiées à hauteur de 50% ;
- Saluant plus particulièrement les bons résultats du pacte climat en matière de gestion des déchets ;
- Constatant cependant les bons résultats en matière de gestion des déchets masque le fait que peu de communes ont atteint les 75% en matière de certification et qu'il reste encore de nombreuses communes qui ne disposent pas d'un système de gestion efficace et incitant les habitants à produire moins de déchets ;